

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA GIRONDE
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement des particuliers de la Gironde est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2016 a été marquée par une diminution continue des entrées de dossiers tout au long de l'exercice. En rythme annuel, la commission de surendettement de la Gironde enregistre ainsi une diminution des dépôts de dossiers de 9,2%, tendance similaire à celle constatée tant au niveau national (-10,6%) qu'au niveau régional (-8,6% sur la Nouvelle-Aquitaine). Cette baisse s'explique largement par les effets significatifs de la loi Lagarde sur l'octroi du crédit à la consommation.

La part des redépôts (débiteurs ayant précédemment déposé un dossier quel qu'en soit le motif) reste importante intrinsèquement mais diminue cependant à l'échelon départemental (39%) alors qu'elle progresse par ailleurs au niveau régional (44%) et national (45,5%).

Recevabilité et orientation

Dans ce contexte de forte baisse des dépôts, les dossiers présentés pour recevabilité à la Commission diminuent logiquement de 10,5%. 228 décisions d'irrecevabilité pour absence de surendettement, inéligibilité à la procédure ou absence de bonne foi ont été adoptées, soit moins de 5% des dossiers (contre 5,2% en 2015).

La Commission a prononcé 4494 décisions d'orientation, en baisse de 10% par rapport à 2015.

1991 dossiers ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel (PRP) soit une progression de 8,6% par rapport à 2015 et 2.503 vers une procédure de réaménagement des dettes. La part des dossiers orientés en PRP s'élève à 44,3% (+7,6 points par rapport à l'exercice précédent).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Le nombre de plans amiables conclus est à nouveau en diminution significative par rapport à l'exercice précédent (-26%).

La part des mesures imposées et recommandées suit la même tendance : -27% par rapport à 2015. Cette diminution est principalement liée à la forte baisse du nombre de suspension d'exigibilité des créances : -43% pour l'année sous revue.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2016, la Commission a traité 5086 dossiers, soit une diminution de plus de 16%. Les situations de surendettement trouvent une solution :

- pour 38,87% par une mesure de rétablissement personnel contre 30,89% en 2015

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

- pour 11,76% par un plan conventionnel contre 13,25% en 2015
- pour 10,70% par une mesure imposée ou recommandée (hors MIRI) contre 10,90% en 2015
- pour 26,64% par une mesure imposée ou recommandée immédiate contre 31,86% en 2014
- le solde des dossiers a été déclaré irrecevable ou clôturé.

Le taux de solutions pérennes progresse de plus de 6 points à 82,61%. Les mesures provisoires constituées de plans amiables courts et de suspensions d'exigibilité des créances, sont principalement utilisées pour permettre aux débiteurs de retrouver un emploi ou pour les propriétaires de biens immobiliers de vendre leur bien au prix du marché quand le maintien dans le logement n'est pas possible.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec les Tribunaux d'Instance d'Arcachon, de Bordeaux et de Libourne pour faire le point sur les éléments statistiques, les évolutions législatives. Échanges sur différentes problématiques (cf. infra). Participation à des audiences au Tribunal d'Instance de Bordeaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	8	Prévention ou suspension des actions d'expulsion des ménages. Examen des situations individuelles (228 dossiers à l'ordre du jour en 2016). Participation à des groupes de travail.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 12 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 175</i>	Présentation de la procédure de surendettement et de ses évolutions législatives. Ateliers pratiques au sein du secrétariat de la commission de surendettement.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 33</i>	Présentation de la procédure de surendettement et de ses évolutions législatives. Ateliers pratiques au sein du secrétariat de la commission de surendettement.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 92</i>	Présentation de la procédure de surendettement et de ses évolutions législatives. Échanges pour faciliter les relations entre les associations et le secrétariat de la commission de surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	Rencontre avec divers créanciers : chargés de recouvrement ou bailleurs publics. 1 session d'informations auprès de mandataires judiciaires afin de leur présenter la procédure de surendettement Rencontre avec le CRIDON Sud-Ouest.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Présentation de la procédure à 20 élèves en formation de conseiller en économie social et familiale.

Relations avec les Tribunaux :

En 2016, la commission et son secrétariat ont réuni les magistrats et les membres des greffes des Tribunaux d'Instance d'Arcachon, de Bordeaux et Libourne.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Présentation du rapport d'activité 2015 par le secrétariat de la commission de surendettement.

² (organisées ou participation)

- Incidence de l'entrée en vigueur de la loi consommation à compter du 1er juillet 2016 : diminution de la durée légale à 7 ans, traitement des dossiers dans la phase transitoire, traitement des dossiers avec bien immobilier.
- Contenu et transmission des dossiers afin de faciliter les échanges entre les greffes et le secrétariat de la commission (modalités de traitement des courriers et des AR).
- Traitement des dossiers de professionnels en activité ou ayant cessé leur activité.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Conformément aux dispositions prévues par la loi ALUR et, en accord avec le Ministère du Logement, la commission de surendettement de la Gironde adresse mensuellement un fichier reprenant les dossiers recevables avec la présence d'une dette locative à un membre désigné de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

4 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 23 travailleurs sociaux.

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- ⇒ Difficultés de traitement des dossiers déposés par des professionnels ayant cessé leur activité pour lesquels il subsiste un endettement professionnel notamment quand l'endettement professionnel n'est constitué que d'une dette RSI (considérée comme personnelle par les tribunaux).
- ⇒ Difficultés de mise en place des plans ou mesures par les débiteurs souvent liés à une mauvaise compréhension des courriers et qui se traduit in fine par un redépôt dès lors que les créanciers reprennent les voies d'exécution.
- ⇒ Nombreux redépôts sur des dossiers, avec des plans ou mesures en cours, liés à de nouvelles dettes (notamment fiscales) qui ont pourtant été provisionnées. Ce nouvel endettement se traduit souvent par la caducité du plan et l'exigibilité des créances.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- ⇒ L'articulation avec les dispositifs existant en matière de maintien dans le logement ne permet pas d'éviter l'expulsion du locataire, notamment après une mesure d'effacement des dettes. De plus en plus de jugements des tribunaux infirment nos recommandations d'effacement de dettes et demandent aux débiteurs de régler la dette locative afin de favoriser son maintien dans le logement.
- ⇒ Les recommandations par la commission de la mise en place d'un suivi social et budgétaire notamment en cas de PRP successives, qui sont de plus en plus nombreuses, restent rarement suivies d'effets malgré la volonté du législateur de favoriser une telle mesure.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- ⇒ Le secrétariat a été avisé par des débiteurs que des protocoles de cohésion sociale étaient signés en parallèle de la procédure par certains créanciers arguant du maintien des personnes dans le logement.
- ⇒ Sollicitations récurrentes de notaires afin d'obtenir de la commission des autorisations de vendre le bien immobilier d'un débiteur y compris lorsque les mesures prévoyaient un délai pour procéder à la vente du patrimoine.

Date : 14 février 2017

Président de la Commission

Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ 2015

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	4763	5248	-9,24%
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	546	612	
Dont proportion de redépôts (en %)	39%	40%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)	7%	5%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	4589	5130	-10,55%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	4408	4915	-10,31%
Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	505	521	
Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	52%	53%	
Dossiers irrecevables (A)	228	266	-14,29%
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	4494	4994	-10,01%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1991	1834	
- vers une procédure de réaménagement de dettes	2503	3160	
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	1970	1881	4,73%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1955	1867	
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	15	14	
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	2497	3406	-26,69%
- Plans conventionnels conclus	598	807	
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	395	551	
- dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	73	84	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	301	330	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	121	123	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	1899	2599	-26,93%
- dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	45	48	
- dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	51	51	
- dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	30	25	
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	1355	1940	
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	574	1013	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	306	457	-33,04%
Autres sorties (E)	85	73	16,44%
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	5086	6083	-16,39%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	2	3	-33,33%
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	2828	2821	0,25%

STRUCTURE DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7,86%	8,75%	10,87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	38,87%	39,09%	36,05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	11,76%	12,21%	10,74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	10,70%	11,85%	12,26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	26,64%	23,85%	25,56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,17%	4,25%	4,52%
Taux de solutions pérennes	82,61%	82,66%	82,04%

ANNEXE 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Année 2016-Données de la Commission de la Gironde

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
	Dettes financières	147078,4	3988	19390	70.32%	36880,24	90.57%	4,86
	Dont Autres dettes financières	3.202,95	2270	2823	1.53%	1.410,99	51.56%	1,24
Commission de surendettement des particuliers de la Gironde	Dont Dettes financières consommation	81676,54	3699	15483	39.05%	22080,71	84.01%	4,19
	Dont Dettes financières immobilières	62198,92	539	1084	29.74%	115396,9	12.24%	2,01
	Dettes de charges courantes	23439,29	3453	12984	11.21%	6.788,09	78.42%	3,76
	Autres dettes	38632,04	2468	5323	18.47%	15653,18	56.05%	2,16
	Endettement global	209149,7	4403	37697	100.0%	47501,64	100.0%	8,56

Année 2016-Données de la région Aquitaine

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
NOUVELLE-AQUITAINE	Dettes financières	599580,0	15429	72124	76.55%	38860,59	88.86%	4,67
	Dont Autres dettes financières	13410,14	9132	11542	1.71%	1.468,48	52.59%	1,26
	Dont Dettes financières consommation	294714,6	13909	54951	37.63%	21188,77	80.10%	3,95
	Dont Dettes financières immobilières	291455,3	2856	5631	37.21%	102050,2	16.45%	1,97
	Dettes de charges courantes	76703,24	13911	56453	9.79%	5.513,86	80.11%	4,06
	Autres dettes	106978,8	9866	22583	13.66%	10843,18	56.82%	2,29
	Endettement global	783262,1	17364	151160	100.0%	45108,39	100.0%	8,71